Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **18 (1900)**

Heft 54

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

☛ *Nr. 84 des Publikationsorgans „Les marques internationales" wird heute an unsere Abonnenten versandt werden.* ☚

№ 54 XVIII. Jahrgang. Bern, Mittwoch, 14. Februar. 1900 Berne, Mercredi, 14 février. XVIIIme année. № 54

Zweites Blatt. Deuxième feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage. | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement. | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce. | Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: **Rudolf Mosse**, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: **Rodolphe Mosse**, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Abhanden gekommener Werttitel (Titre disparu). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Das Bezirksge St. Gallen fordert mit Beschluss vom 13. Februar 1900 den Inhaber nachbezeichneter Sparkassascheine der St. Gallischen Hypothekarkasse auf, dieselben binnen 3 Jahren a dato der ersten Publikation dem Präsidium dieses Gerichts vorzulegen, ansonst sie kraftlos erklärt würden:
Nr. 9365 d. d. 6. Juli 1893, lautend auf Frl. Marg. Vogt, Riga, von Fr. 295.
Nr. 9469 d. d. 26. August 1893, lautend auf Kurt Richd Vogt, Riga, von Fr. 80.
Nr. 11623 d. d. 8. Januar 1897, lautend auf Erich Vogt, Riga, von Fr. 740.
Nr. 12307 d. d. 12. März 1898, lautend auf Frau B. Saxer-Lutz, Rheineck von Fr. 1000. (W. 8)

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Aarberg.

1900. 12. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Sellarès u. Ribes** in Aarberg (S. H. A. B. Nr. 65 vom 8. März 1897, pag. 266) hat sich aufgelöst. Dieselbe ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die neue Firma «Juan Sellarès». Wein- und Liqueurhandlung in Aarberg.

Inhaber der Firma **Juan Sellarès**, in Aarberg, Wein- und Liqueurhandlung, ist Juan Sellarès, von Barbara, Spanien, in Aarberg. Natur des Geschäftes: Wein- und Liqueurhandlung. Geschäftslokal: Aarberg. Diese Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Sellarès u. Ribes».

Bureau Laupen.

12. Februar. Die im Handelsregister von Laupen eingetragene Firma **Samuel Rüedi, Baugeschäft** (S. H. A. B. Nr. 219 vom 14. Februar 1891, pag. 87) hat ihren Sitz vom Strassacker, Gemeinde Mühleberg, nach Laupen verlegt und nimmt in die Natur des Geschäftes: auf Sägebetrieb.

12. Februar. Inhaber der Firma **Gottfr: Rüedi, Baugeschäft** im Strassacker, Gemeinde Mühleberg, ist Gottfried Rüedi, von Bolligen, Baumeister, im Strassacker. Geschäftslokal: im genannten Strassacker.

12. Februar. Inhaber der Firma **E. Herren** in Neuenegg ist Emil Herren, von und in Neuenegg. Natur des Geschäftes: Betrieb der Speisewirtschaft zum «Sternen», in Neuenegg.

Bureau de Saignelégier (district des Franches-Montagnes).

12 février. La raison **Eugénie Jeangros,** à Montfaucon, boulangerie, épicerie, est radiée d'office ensuite du décès de la titulaire.

12 février. La raison **Paul Veya,** à Vautenaivre, fabrication de boites argent (F. o. s. du c. du 28 décembre 1889, nº 197, page 932), est radiée d'office ensuite du départ du titulaire.

12 février. La société en nom collectif **Guenat & Donzé,** au Noirmont, fabrication de boites de montres, publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce du 24 octobre 1896, nº 295, page 1215, est radiée d'office ensuite du départ des associés.

Bureau Wimmis (Bezirk Niedersimmenthal).

12. Februar. Inhaber der Firma **Jak. Bhend** in Wimmis ist Jakob Bhend, von St. Beatenberg, wohnhaft in Wimmis. Natur des Geschäftes: Viehhandel. Geschäftslokal: Im Dorf Wimmis.

Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1900. 12. Februar. Die Firma **Fried. Hess Sohn, Schweiz. Kleiderfabrik** in Amrisweil (S. H. A. B. Nr. 125 vom 24. Mai 1894, pag. 507) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

12. Februar. Inhaber der Firma **Ferd. Fehr, Schweiz. Kleiderfabrik** in Amrisweil ist Ferdinand Fehr, von Widnau (St. Gallen), in Zürich. Kleiderfabrik.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Cossonay.

1900. 12 janvier. La raison **François Alfred Rey** à Vufflens-la-Ville (lait, beurre, fromages et porcs) inscrite au registre du commerce le 8 novembre 1894 (F. o. s. du c. du 13 novembre 1894, page 1006), est radiée ensuite de cessation de commerce et de départ du titulaire.

Bureau de Lausanne.

10 février. Dans son assemblée générale du 17 janvier 1900, la **Section des Diablerets du Club alpin suisse,** société dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. des 7 mars 1895, 11 juin 1896 et 4 mars 1897), a procédé au renouvellement de son comité, lequel s'est constitué comme suit: Dr. Oswald Heer, président; Dr. Louis Barbey, vice-président; Auguste Emery secrétaire, et Fritz Henzi, caissier, tous domiciliés à Lausanne.

12 février. Sous la dénomination de **Société professionnelle des serruriers de Lausanne, section allemande,** il a été fondé par statuts du 7 octobre 1899 une société qui a pour but de développer ses membres au point de vue professionnel et moral et de veiller aux intérêts matériels de ceux-ci. Le siège de la société est à Lausanne. Tout serrurier désirant entrer dans la société doit faire sa demande par écrit au comité. La finance d'entrée est fixée à un franc et la cotisation mensuelle à 50 centimes. Tous les ouvriers sur métaux qui sont employés dans des ateliers de construction peuvent être reçus dans la société lorsqu'il n'existe aucune organisation de leur métier. La demande de sortie de la société doit se faire aussi par écrit adressée au comité. Tout membre perd son droit de sociétaire lorsqu'il n'a pas payé ses cotisations depuis plus de 4 mois. L'administration et la direction de la société est confiée à un comité composé de cinq membres nommés par l'assemblée générale pour six mois et rééligibles. Les assemblées sont convoquées par cartes au moins trois jours à l'avance. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de la société, lesquels sont uniquement garantis par les biens de celle-ci. Le président, le secrétaire et le caissier ont collectivement la signature sociale vis-à-vis des tiers. Le président est Jacob Kunz; le secrétaire est Gottfried Häusermann, et le caissier est Albert Unternährer, les trois domiciliés à Lausanne.

Bureau de Morges.

10 février. Dans son assemblée générale du 28 janvier 1900 la **Société de Secours mutuels des Ouvriers de Morges** à Morges (F. o. s. du c. des 10 juillet 1883, nº 102, page 817; 22 mars 1895, nº 79, page 331, et 19 juin 1899, nº 202, page 815), société dont le siège est à Morges, a procédé au renouvellement de son comité et a élu président: Charles Serex, à Morges, en remplacement de Georges Rosset, démissionnaire.

Bureau de Vevey.

12 février. La raison **Cycle Hall, Parcival Desplands** (F. o. s. du c du 6 avril 1897, nº 97, page 399), fait inscrire la radiation de sa succursale de Montreux par suite de renonciation.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Boudry.

1900. 12 février. La raison **Théophile Zürcher,** confiserie, à Colombier (F. o. s. du c. du 14 février 1883, nº 20), est radiée ensuite de remise du commerce.

Théophile Zürcher, fils, confiseur, de Colombier, et Fritz Hool-Zürcher, négociant, de Zofingue, les deux à Colombier, ont constitué à Colombier, sous la raison sociale **Th. Zürcher et Hool,** une société en nom collectif ayant commencé le 5 février 1900. Genre de commerce: Confiserie-pâtisserie, gros et détail. Cette société a repris la suite de l'ancienne raison individuelle Théophile Zürcher. Bureaux: Rue Haute nº 27.

Genf — Genève — Ginevra

1900. 9 février. Dans son assemblée générale du 30 janvier 1900, la société anonyme **Union Financière de Genève,** ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 6 mai 1890, nº 68, page 369, et 2 mars 1894, nº 48, page 192), a nommé membre du conseil d'administration Albert Turrettini, à Genève, jusqu'ici directeur de la société. En outre, dans la séance tenue le même jour, par le conseil d'administration, il a été décidé: 1º que Albert Turrettini remplirait les fonctions d'administrateur-délégué, et signera en cette qualité, collectivement avec un des autres membres du conseil; 2º que John Loup, à Genève, déjà inscrit comme signant jusquà ce jour, par procuration du directeur, signera à l'avenir, par procuration de l'administrateur-délégué et conjointement avec un des autres membres du conseil.

9 février. Dans sa séance du 25 janvier 1900, la société ayant pour titre: **Société de l'Exposition permanente de Genève, (Amis des Beaux-Arts,),** ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 4 juin 1890, nº 85, page 444, et 13 avril 1894, nº 92, page 372), a renouvelé son bureau comme suit: Auguste Blondel, à Genève, président, et Léopold Favre, à Genève, vice-président.

9 février. Le chef de la maison **G. Brooke,** à Genève, commencée en 1899, est George-Warder Brooke, originaire des Etats-Unis, domicilié à Genève, jusqu'ici associé de la maison «Brooke et Kuhn», récemment dissoute. Genre d'affaires: Représentation pour toute l'étendue du territoire suisse, pour la vente et l'exploitation du produit alimentaire «Le Tropon» et accessoirement de tous autres articles. Bureaux: 3, Rue Petitot.

9 février. Suivant acte sous-seing-privé en date du 1er janvier 1900, les membres de l'association dite **Fromagerie de Soral,** ayant son siège à Soral (F. o. s. du c. du 28 janvier 1890, nº 13, page 61), ont décidé de renouveler, pour un terme de dix ans, la durée de cette association qui était arrivée à son échéance, à la date sus-mentionnée. En outre, il a été ajouté aux statuts, une clause en vertu de laquelle tout sociétaire qui, pendant cinq ans consécutifs, n'aurait fait aucun apport de lait, sera exclu de l'association. L'assemblée du comité a élu président: Alphonse Dupraz, et pour secrétaire: Athanase Barbier, tous deux à Soral.

10 février. La raison **Ad Chouet-Badel,** ayant pour objet une entreprise de voitures, aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 26 mars 1892, page 303), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire.

☛ *Le numéro 84 de la publication „Les marques internationales" sera expédié aujourd'hui à nos abonnés.* ☚

10 février. La société en nom collectif **Large et Cᵉ** à Genève (F. o. s. du c. du 26 janvier 1899, nº 25, page 98), est déclarée dissoute dès le 10 février 1900.

L'actif et le passif de la société sont restés à la charge de l'associé Alexis-Jules Large, de Genève, domicilié au Prieuré, qui continue seul, sous la raison **A. Large,** à Genève. Genre d'affaires: Entreprise de camionnage. Locaux: 21, Rue des Gares.

10 février. Suivant procès-verbal dressé par Mᵉ C. L. F. Cherbuliez, notaire, à Genève, le 29 janvier 1900, les actionnaires de la **Société anonyme de l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler (Annoncen-Expedition Haasenstein und Vogler, Actien-Gesellschaft),** ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 30 décembre 1890, nº 190, page 910, et 11 juillet 1895, nº 178, page 748), réunis en assemblée générale extraordinaire, ont adopté de nouveaux statuts remplaçant les précédents, sans qu'aucune des modifications introduites porte sur l'un des points dont la publication est ordonnée par la loi.

10 février. La raison **John Gardet,** café, à Genève (F. o. s. du c. du 2 décembre 1895, nº 294, page 1225), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

B. 30.

Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel
et de ses succursales à la Chaux-de-Fonds et au Locle
pour l'exercice 1899.
(Sauf ratification réglementaire.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.	
		6,533	60	Indemnité aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.	
		91,428	65	Appointements et gratifications des employés et surnuméraires.	
		6,550	—	Location.	
		4,050	10	Chauffage, éclairage, service et surveillance.	
		14,258	96	Fournitures de bureau (impressions, inscriptions, abonnements, formulaires, etc.).	
		12,591	78	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.	
		3,880	—	Frais de confection de billets de banque (amortissement).	
		3,468	35	Mobilier: Fournitures, entretien (amortissement).	
		1,760	20	Divers.	
217,656	48	73,184	84	Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.	
				II. Impôts.	
		7,802	40	Impôt fédéral sur billets de banque.	
54,616	85	46,814	45	Impôt cantonal sur billets de banque.	
				III. Intérêts débiteurs.	
				a. Sur engagements en comptes courants.	
		33,225	20	A comptes de banques d'émission et correspondants.	
		180,193	94	A comptes courants créanciers.	
		132,719	65	A dépôts en caisse d'épargne.	
				b. Sur engagements d'autre nature.	
				Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):	
				347,584. 34 Intérêts et coupons payés.	
				7,084. — Intérêts et coupons échus non perçus.	
				213,934. 70 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1899.	
				568,603. 04	
767,364	85	421,226	06	147,376. 98 A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.	
				IV. Pertes et amortissement.	
		665	40	Sur effets escomptés sur la Suisse.	
		761	80	Sur effets publics.	
		40,000	—	Sur bâtiment de la banque.	
		20,000	—	Allocation à la réserve spéciale pour risques en cours.	
71,427	20	10,000	—	Allocation à la caisse de retraite des employés.	
				VI. Bénéfice net.	
		2,756	94	Solde au 31 décembre 1898.	
336,350	71	333,593	77	Bénéfice net de l'exercice 1899.	
1,447,416	09				

Avoir — Produits

				I. Produit du compte d'effets de change.	
				Effets escomptés sur la Suisse:	
				Intérêts perçus et commissions 186,474. 61	
				Réescompte de l'exercice précédent à 4½% 12,763. 80	
				199,237. 91	
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 5½% 30,235. 79	169,002 12
				Effets sur l'étranger:	
				Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours 50,255. 05	
				Réescompte de l'exercice précéd. à 2½-6% 3,755. 37	
				54,010. 42	
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 4½—7% 12,684. 55	41,325 87
				Avances sur nantissement:	
				Intérêts perçus et commissions 40,209. 15	
				Réescompte de l'exercice précédent à 4½% 1,115. 15	
				Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 2,868. 70	
				44,193. —	
				à déduire:	
				Intérêts non payés à la fin de l'exercice précédent . . . 5,559. 15	
				Réescompte au 31 décembre 1899 à 5½% 224. 65 5,783. 80	38,409 20
				Effets à l'encaissement:	
				Produit d'encaissements, etc.	8,725 03 257,462 22
				II. Intérêts créanciers et commissions.	
				a. Sur créances en comptes courants.	
				Des banques d'émission, correspondants et succursales	56,597 76
				Des comptes courants débiteurs	333,367 42
				Des comptes courants créanciers (commissions) . . .	13,332 75
				b. Sur autres créances et placements.	
				De créances à courte échéance.	
				De créances sans engagements par lettres de change:	
				Intérêts et commissions perçus en 1899 . 50,757. 45	
				Réescompte de l'exercice précédent . . 11,938. 60	
				62,696. 05	
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 . . . . . 22,893. 20	39,802 85
				De placements hypothécaires de toute nature:	
				Intérêts perçus 535,548. 55	
				Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 13,236. 20	
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1899 . 292,453. 05	
				841,237. 80	
				A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés de l'exercice précédent . 264,915. 45	576,322 35
				D'effets publics:	
				Intérêts perçus sur les fonds publics propres 188,466. 44	
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1899 14,345. 25	
				202,811. 69	
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 71,767. 10	
				131,044. 59	
				Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour le compte de tiers 8,045. 63	139,090 22 1,158,513 35
				III. Produits des immeubles.	
				Du bâtiment de la banque	8,113 40
				D'autres propriétés foncières	626 30 8,739 70
				IV. Droits et indemnités.	
				Droits de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeur, etc.	1,410 35
				V. Produits divers.	
				Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers etc.	11,742 59
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.	
				Sur compte de liquidations et soldes	6,790 94
				VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.	
				Report à nouveau	2,756 94
					1,447,416 09

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale neuchâteloise pour l'exercice 1899 voir page 221.

B. 30.

Bilan annuel
de la Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel
et de ses succursales à la Chaux-de-Fonds et au Locle
au 31 décembre 1899

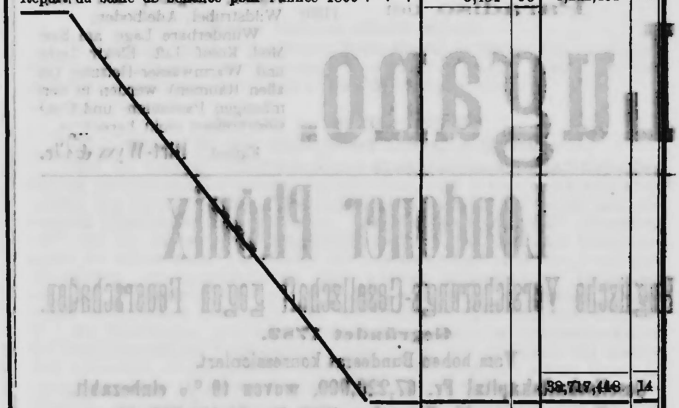
(Sauf ratification réglementaire.)

Actif.

				I. Caisse.	
		3,200,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.	
		82,120	78	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	
		3,282.120	78	*Encaisse légale.*	
		114,200	—	Propres billets (voir annexe n° 1).	
		324,900	—	Billets des autres banques d'émission suisses.	
3,742,461	71	21,240	93	Autres valeurs en caisse.	
				II. Créances à courte échéance.	
				(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)	
		135,836	62	Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur place non rentrés et autres créances à courte échéance.	
		89,622	58	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	
		1,369,210	59	Correspondants débiteurs.	
		1,115,571	30	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.	
2,717,186	07	7.444	98	Divers: Coupons à l'encaissement.	
				III. Créances sur effets de change.	
				Effets escomptés sur la Suisse:	
				1,655,724. 99 échus dans les 30 jours.	
				1,847,587. 20 „ entre 31 et 60 „	
				858,615. 74 „ „ 61 et 90 „	
		4,518,602	11	156,674. 18 „ après 90 „	
				Effets sur l'étranger:	
				691,779. 15 échus dans les 30 jours.	
				815,538. 80 „ entre 31 et 60 „	
				149,787. 47 „ „ 61 et 90 „	
		1,691,639	67	34,534. 75 „ après 90 „	
				Avances sur nantissement:	
				92,507. 90 échus dans les 30 jours.	
				134,824. 20 „ entre 31 et 60 „	
				48,900. — „ „ 61 et 90 „	
		654,894	—	378,161. 90 „ après 90 „	
7,177,107	72	312,471	94	Effets à l'encaissement.	
				IV. Autres créances à terme.	
				(Disponibles après 8 jours.)	
		3,959,628	30	Comptes courants débiteurs avec crédit convert.	
		1,908,337	01	Comptes courants débiteurs avec crédit à découvert (Etat et communes).	
		1,021,242	50	Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.	
22,210,351	11	15,321,143	80	Créances hypothécaires de toutes sortes.	
				V. Placements à terme indéfini.	
		84,980	—	Actions } suivant inventaire (voir annexe n° 2).	
		1,925,045	85	Obligations }	
		2,010,025	85	*Effets publics.*	
2,033,492	48	23,467	13	Liquidations et soldes.	
				VII. Placements fixes.	
		257,025	10	Immeubles à l'usage de la banque.	
257,027	10	2	—	Mobilier à l'usage de la banque.	
				VIII. Comptes d'ordre.	
		322,903	20	Prorata d'intérêts et intérêts échus non perçus sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).	
579,821	95	256,918	75	Divers: Part revenant à l'Etat et tantièmes.	
33,717,448	14				

Passif.

				I. Emission de billets.	
		7,885,800	—	Billets en circulation	
		114,200	—	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1)	
					8,000,000 —
				II. Engagements à courte échéance.	
				(Payables au plus tard dans les 8 jours.)	
		28,694	86	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	
		779,817	12	Correspondants créanciers	
		6,749,539	80	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	
		3,914,754	79	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	
		882,052	88	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales	
		7,094	—	Intérêts échus et non encaissés	
		9,250	—	Tantièmes	
					12,371,193 45
				IV. Autres engagements à terme.	
				(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)	
		743,234	—	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	
		11,782	20	Caisse de retraite des employés (voir annexe n° 6)	
				Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable	
		2,944,938	24		
				Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	
		9,619,226	65		13,319,181 09
				V. Comptes d'ordre.	
				Réserve pour risques en cours (y compris l'allocation de 1899. Voir annexe n° 7)	
		55,000	—		
		66,038	19	Réescompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes)	
		213,934	70	Prorata d'intérêts sur articles du passif (voir détail dans le compte de profits et pertes)	
		247,668	75	Bénéfice net à répartir pour l'année 1899: Part revenant à l'Etat	
					582,641 64
				VI. Fonds propres.	
		4,000,000	—	Capital versé	
		439,000	—	Fonds de réserve statutaire (y compris l'allocation de 1898)	
		5,431	96	Report du solde de bénéfice pour l'année 1899	
					4,444,431 96
					33,717,448 14



Annexes au bilan annuel de la banque cantonale neuchâteloise au 31 décembre 1899.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1899.

			Emission	En caisse.	En circulation
733	billets de fr.	500 =	fr. 366,500	—	366,500
56,685	„ „ „	100 =	„ 5,668,500	91,500	5,577,000
39,300	„ „ „	50 =	„ 1,965,000	22,700	1,942,300
96,718	billets		fr. 8,000,000	114,200	7,885,800

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 1020 comptes avec un avoir d'ensemble . . . . . fr. 6,749,539. 80
remboursables dans tous les cas dans les 8 jours.

c. 7 comptes avec un avoir d'ensemble . . . . . fr. 743,234. —
remboursables suivant entente spéciale après 8 jours.

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

L'article 12 du règlement est ainsi conçu:

„La banque opère les remboursements à vue, lorsque la somme à rembourser ne dépasse pas fr. 200. Elle peut exiger un avertissement d'un mois pour des prélèvements de fr. 201 à fr. 1000, et de trois mois pour ceux de fr. 1001 à fr. 3000."

Les dépôts sur livrets d'épargne se répartissent en:

a. 1366 dépôts avec un avoir jusqu'à fr. 200 . . . . . fr. 98,924. 06
3578 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200 à fr. 200 par compte „ 715,600. —
remboursables dans tous les cas dans les 8 jours . . . fr. 814,524. 06

b. 3578 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200,
éventuellement remboursables après 8 jours . . . . . „ 3,100,230. 73
remboursables dans la règle dans les 8 jours . . . . . fr. 3,914,754. 79

Annexe n° 5. Engagements éventuels.

Effets de change non encore échus au 31 décembre 1899 en circulation avec l'endossement de la banque . . . . . fr. 599,212. 45

Annexe n° 6. Caisse de retraite des employés.

Etat au 31 décembre 1899	fr.	10,747. 20
Intérêts perçus	„	1,050. —
Allocation de 1899	„	10,000. —
	fr.	21,797. 20
A déduire: Achat de titres pour compte de la caisse	„	10,015. —
Etat au 31 décembre 1899	fr.	11,782. 20

Annexe n° 7. Réserve spéciale pour risques en cours.

Etat au 31 décembre 1898	fr.	35,000. —
Emploi en 1899 pour la formation d'un compte d'amortissement spécial	„	20,000. —
	fr.	55,000. —
Allocation de 1899	„	20,000. —
Etat au 31 décembre 1899	fr.	55,000. —

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale neuchâteloise pour l'exercice 1899.

Répartition des bénéfices. (Suivant art. 57 de la loi. *)

Le bénéfice net de l'exercice 1899 se monte à	fr.	350,350. 71
A déduire:		
Intérêt sur le capital de dotation (dont 3½ % sur fr. 3,000,000 et 4 % sur fr. 1,000,000)	fr.	145,000. —
A l'Etat pour intérêts supplémentaires	„	918. 75
„ „ 55 % sur fr. 185,000	„	101,750. —
Au fonds de réserve 40 % sur fr. 185,000	„	74,000. —
Au personnel de la banque 5 % sur fr. 186,080	„	9,300. —
	„	330,918. 75
Report à nouveau	fr.	5,431. 96

*) Art. 57, 2me alinéa: Le produit net de chaque exercice annuel est affecté en première ligne, à payer l'intérêt du capital de dotation au taux fixé par le grand conseil, ainsi qu'à couvrir tous les frais accessoires qui se rapportent au service de cet emprunt.

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 225.

Annexe nº 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme
	I. Obligations.			
29	Obligations 3½ % Etat de Neuchâtel 1893	29,000	95	27,550 —
7	„ 3½ % do. 1894	7,000	95	6,650 —
144	„ 3½ % do. 1898 (N.-C.-B.)	144,000	95	136,800 —
4	Billets de dépôt 4½ % Fonds de Réserve & de Secours des Communes (Perreux)	200,000	pair	200,000 —
2	„ „ „ 5 % do.	100,000	„	100,000 —
2	Obligations 3½ % Ville de Neuchâtel 1886	2,000	94	1,880 —
14	„ 3½ % do. 1888	14,000	94	13,160 —
23	„ 3½ % do. 1893	23,000	94	21,620 —
1	„ 3¾ % Commune de la Chaux-de-Fonds 1892	1,000	95	950 —
18	„ 3½ % do. 1897	9,000	93	8,370 —
4	„ 3.60 % Commune du Locle 1894	3,000	95	2,850 —
440	„ 3½ % do. 1898	220,000	93	204,600 —
3	„ 3½ % Commune de Fleurier 1895	1,500	93	1,395 —
1	Billet de dépôt 4¼ % Commune de Cernier	17,000	pair	17,000 —
1	„ „ „ 5 % do.	87,000	„	87,000 —
1	Obligation „ 3¾ % do. 1894	500	95	475 —
2	Billets de dépôt 4¼ % Commune de St Blaise	122,000	pair	122,000 —
1	Obligation 3½ % do. 1896	500	93	465 —
15	„ 3½ % Commune de Noiraigue 1897	7,500	93	6,975 —
249	„ 3½ % Commune des Hauts-Geneveys 1898	124,500	93	115,785 —
7	„ 3 % Ville de Berne 1897	3,500	85	2,975 —
44	„ 3½ % Ville de Bienne 1897	22,000	92	20,240 —
5	„ 3½ % Ville de Zurich 1896	2,500	93	2,325 —
149	„ 3½ % do. 1898	149,000	93	138,570 —
143	„ 3½ % do. 1898	71,500	93	66,495 —
11	„ 2 % Banque de l'Etat de Fribourg 1895	1,100	60	660 —
1	„ 3½ % Banque Cantonale de Soleure	5,000	pair	5,000 —
2	„ 3½ % Banque Cantonale de Zurich	2,000	„	2,000 —
20	„ 3¼ % Caisse Hypthécaire Cantonale Vaudoise	10,000	85	8,500 —
3	„ 3¼ % Caisse Hypothécaire du Canton de Berne	3,000	pair	3,000 —
25	„ 4 % Banque Zurichoise de Chemins de Fer	25,000	97	24,250 —
	A reporter			1,349,540 —

Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme
	Report			1,349,540 —
13	Obligation 3½ % Crédit Foncier Neuchâtelois	7,000	pair	7,000 —
1	„ 3¾ % do.	1,000	„	1,000 —
1	„ 3½ % Jura Simplon 1894	500	95	475 —
2	„ 3½ % Jnra Berne Lucerne 1889 (garantie de l'Etat de Berne)	2,000	96	1,920 —
4	„ 3½ % do. (Brünig)	4,000	95	3,800 —
289	„ 3½ % Régional Neuchâtel-Cortaillod-Bourdy	144,500	93	134,385 —
76	„ 3½ % Société de Navigation Neuchâtel-Morat	38,000	95	36,100 —
4	„ 3 % Chemins Locaux d'Autriche	30,000	76 n. 124	24,031 20
5	„ 3½ % Crédit Foncier Danois, garantie par l'Etat	1,600	90 n. 124	2,008 80
84	„ 3½ % Hongrois 1897	50,000	84 n. 104½	43,890 —
3	„ 2½ % Ville de Paris 1892	1,200	86b	1,095 —
84	„ 2 % do. 1899 (Métropolitain)	8,400	395.-/.-310 n. v.	7,140 —
4 /4	„ 2 % Ville de Paris 1899 (Métropolitain)	1,100	93.75/.77.50 n. v.	935 —
468	„ 3½ % Société Libre des Catholiques Romains de Neuchâtel	234,000	93	217,620 —
35	„ 4 % Société Suisse d'Industrie Electrique, à Bâle IVme séric	35,000	96½	33,775 —
19	„ 4½ % Société en Commandite par Actions Georges Favre-Jacot & Cie (remb. à 520)	9,500	pair	9,500 —
38	„ 4½ % Fabrique Suisse de Ciment Portland, à St Sulpice	19,000	99	18,810 —
22	„ 4 % Etablissements Lazare-Weiller	11,000	420	9,240 —
	Titres diverses			22,780 35
	Total			1,925,045 35
	II. Actions.			
20	Actions Société en Commandite Georges Favre-Jacot & Cie	10,000	pair	10,000 —
163	Actions Banque Commerciale Neuchâteloise	81,500	460	74,980 —
	Actions			84,980 —
	Obligations			1,925,045 35
				2,010,025 35

Annoncen-Pacht: **Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.**

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: **Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.**

Hôtel Europe
Paradiso bei (120)
Lugano.

Unter Leitung der **Frau Hirt-Wyss**, früher Hotel Beauregard, Lugano, und Hotel Wildstrubel, Adelboden.

Wunderbare Lage am See Mod. Komf. Lift. Elektr. Licht und Warmwasser-Heizung (in allen Räumen) werden in den mässigen Passanten- und Pensionspreisen nicht berechnet.

Eigent.: **Hirt-Wyss & Cie.**

Londoner Phönix
Englische Versicherungs-Gesellschaft gegen Feuerschaden.

Gegründet 1782.

Vom hohen Bundesrat konzessioniert.

Gesellschaftskapital Fr. 67,220,000, wovon 10 % einbezahlt.

Reserven am 31. Dezember 1898 Fr. 26,429,703. 50.

Der Londoner Phönix ist eine der ältesten Feuerversicherungs-Gesellschaften der Welt, seine Thätigkeit reicht 117 Jahre zurück. Wenn man bedenkt, dass die Prämien-Einnahme des Londoner Phönix pro 1898 den bedeutenden Betrag von Fr. 34,954,758. 30 aufweist und dass er seit seiner Gründung mehr als

550 Millionen Franken

Entschädigung bezahlt hat, so kann man sich von seiner Mächtigkeit eine richtige Idee machen. Der Phönix schliesst zu sehr vorteilhaften Bedingungen alle Arten Versicherungen gegen Feuerschaden und Explosionen ab; der durch **Leuchtgas-Explosion** und durch **Blitzschlag** ohne Feuersbrunst den bereits gegen Feuer versicherten Gegenständen zugefügte Schaden ist **ohne Zuschlags-Prämie** in der Versicherung inbegriffen. (261)

Es werden in allen Kantonen solide, tüchtige und gut situierte General-Agenten gesucht. Vorteilhafte Bedingungen.

Schriftliche Offerten beliebe man an Herrn **Alf. Bourquin**, Direktor der schweizerischen Filiale in **Neuenburg**, zu richten.

Zuverlässige Bezugsquelle
von edlen Reit- u. Wagen-Pferden,

sowie von egalen Paaren in mittelschweren und ganz schweren Zugpferden.

Soeben angekommen mit einem Transport:

= Norddeutscher Pferde =

worunter einige egale Paare. (154)

Kaufliebhaber ladet höflichst ein

Hugo Willy, Pferdehändler,
Oerlikon bei Zürich.

Solothurner Kantonalbank.

An unserer Kasse werden bis auf weiteres

4 % Obligationen (1687)

in runden Summen von wenigstens Fr. 500 ausgegeben. Dieselben sind von 3 zu 3 Jahren kündbar und werden nach Wunsch auf den Namen oder Inhaber ausgestellt.

Die Direktion.



Alleinverkaufsstelle für:

Isolierrohre u. Installationsmaterialien

(System Bergmann)

Bogenlampen Körting & Mathiesen (88)
Messinstrumente Dr. Paul Meyer
Beleuchtungskörper der A.-G. Spinn & Sohn

Bogenlampenkohlen
Glühlampen
Porz. Isolatoren
Leitungsdrähte
} in nur bewährten Iª Qualitäten.

323 Millionen verkauft!

Leonardt's Kugelspitz-Federn

(801)

Kugelspitze

Muster **gratis** *in sämmtlichen Schreibwaarenhandlungen.*

Buchdruckerei JENT & Cº in Bern. — Imprimerie JENT & Cie à Berne.